

**Mise en propreté des locaux & espaces**

**Consultation N° 2025-A081**

Cadre de réponse technique et développement durable Lot n°2

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT :**

Le présent Cadre de Réponse Technique et Développement Durable est adressé au candidat répondant au Lot N°2 pour mettre en évidence exclusivement les points marquants en fonction des items demandés.

Il n’est donc surtout pas demandé au candidat de faire un « copier/coller » du Mémoire Technique qui aurait pu être produit en complément de son offre financière ni de mentionner le sempiternel « cf. dossier technique »…

Il est expressément demandé au candidat de fournir un effort de synthèse et d’être concis dans son propos.

Les différents cadres de réponse ne sont pas limités en taille afin de laisser à chacun la liberté de développer un point plutôt qu’un autre.

Toutefois l’ensemble du présent document ne devra pas excéder un maximum de 45 pages (au global).

Pour des questions d’équité de traitement, il est important que le candidat respecte à la lettre cette règle.

Par convention, il est demandé d’utiliser une police de taille 9 au minimum…

**LES REPONSES ATTENDUES**

La numérotation reprend celle évoquée dans le RC.

**Organisations œuvrantes sur sites** : Nombre d'heures totales « personnel œuvrant », pour exécuter l'ensemble des prestations, en fonction des différents sites, et en prenant compte les différents niveaux de qualité attendus : Pertinence de la proposition et justification des temps proposés.

**Pilotage du marché :** Indication de la composition de l'équipe managériale (non œuvrante) qui sera affectée au marché. Le nombre de managers (responsables de site, chefs d'équipe…) affecté au marché, sur les sites et hors sites. Missions succinctes de chacun, profils…

**Pertinence de la dotation en matériels :** Présentation des moyens matériels et mécaniques mis en œuvre en relation avec les travaux attendus et déplacements. Justification des quantités et des choix techniques. Présentation des modes d’entretien (full service, maintenance préventive…)

**Méthodologie et axes de garantie de la qualité :** Présentation des moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation (plannings d’intervention, fiches de postes, gestion des absences…) et pour effectuer les missions de contrôle interne des prestations (moyens mis en place pour le contrôle du respect des horaires, plan qualité...

**Planning et organisation du démarrage du marché :** Présentation du tableau de bord de suivi des actions avant et sur les premières semaines de démarrage du Marché. Qui fait quoi, comment, processus de validation, suivi des engagements…

**Engagements Développement Durable (environnemental et sociétal) appliqués au marché** : Présentation et engagements sur des mesures concrètes mises en place pour réduire l’impact énergétique, pour garantir le bien être du salarié, pour promouvoir l’égalité des chances, la diversité, la formation, l’égalité femmes / hommes...

Qualité environnementale des matériels et des véhicules.

Qualité environnementale des produits et vêtements de travail.

|  |
| --- |
| **Sous-critère 1.1 / Organisations œuvrantes sur sites** |
|  |
| **Sous-critère 1.2 / Pilotage du Marché** |
|  |
| **Sous-critère 1.3 / Pertinence de la dotation en matériels** |
|  |
| **Sous-critère 1.4 / Méthodologie et axes de garantie de la qualité** |
|  |
| **Sous-critère 1.5 / Planning et organisation du démarrage du marché** |
|  |
| **Sous-critère 2.1 / Engagements Développement Durable (environnemental et sociétal) appliqués au marché** |
|  |